

GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Guide

du tri



Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
33, Place des Promenades - 79600 Airvault
Tél : 05 49 64 98 49 – dechets@cc-avt.fr – www.cc-avt.fr



AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET
communauté de communes



Guide du tri

Sommaire

*Le tri devient + facile !
Tous les emballages en plastique se
trient dans le bac à couvercle jaune.*

- Sommaire..... Page 2
- Emballages en verre..... Page 3
- Emballages ménagers..... Page 4
- Papiers..... Page 5
- Déchets non acceptés..... Page 6
- Que deviennent-ils ?.....Page 7
- Déchets de cuisine et de jardin..... Page 8
- Ordures ménagères..... Page 9
- Autres déchets.....Pages 10 et 11
- Informations importantes..... Page 12
- Textiles, linge de maison et chaussures..... Page 13
- Prévention et réduction des déchets..... Page 14
- Informations complémentaires..... Page 15



UNE QUESTION ?

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades 79600 Airvault

Contact Service Infos Déchets ménagers
05 49 64 98 49 - infos-dechets@cc-avt.fr

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 17h 45



EmBALLAGES en verRE



Je dépose en vrac, sans bouchon,
les emballages en verre dans la colonne verte.



BOUTEILLES



POTS ET BOCAUX



**DÉCHETS non
acceptés**



VAISSELLE EN VERRE, FAÏENCE, PORCELAINE,
POTS EN TERRE CUITE, VITRES, MIROIRS,
AMPOULES, VITROCÉRAMIQUE



Les bons réflexes

- J'enlève les bouchons, capsules et les couvercles que je dépose dans le bac à couvercle jaune.

Le saviez-vous ?

- Le verre se recycle à l'infini ! C'est un matériau 100% recyclable.
- Seulement 7 bouteilles sur 10 sont aujourd'hui triées et recyclées.



Emballages Ménagers

Je dépose en vrac, sans sac tous les emballages dans le bac à couvercle jaune.



EMBALLAGES EN MÉTAL, BOÎTES DE CONSERVE, CANETTES AÉROSOLS, BARQUETTES EN ALUMINIUM

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONNETTES



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACHETS, SACS OU ENCORE FILMS PLASTIQUES





Nouvelles consignes

Les PAPIERS



Je dépose en vrac, sans sac tous les papiers dans le même bac au couvercle jaune



JOURNAUX, MAGAZINES



COURRIERS, ENVELOPPES



PUBLICITÉS, PROSPECTUS



CATALOGUES, ANNUAIRES



CAHIERS, BLOCS NOTES



TOUS LES AUTRES PAPIERS



Le saviez-vous ?

Tous les papiers se trient et se recyclent !
Ils redeviennent du papier.

Les bons réflexes

- Je ne froisse pas les papiers, je laisse les agrafes et les reliures.
- J'enlève les suremballages plastiques des journaux et des revues et je les mets dans la poubelle jaune.
- Si je ne consulte pas ou peu les publicités, j'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.



Déchets non acceptés

PAPIER PHOTO, PAPIER CADEAU
PLASTIFIÉ, TAPISSERIE,
PAPIERS GRAS OU SALES,
SERVIETTES ET NAPPES EN
PAPIER, MOUCHOIRS...



5

Déchets non acceptés



PAPIER ALIMENTAIRE
EMBALLAGES CONTENANT DES RESTES



BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX
EN VERRE



GROS CARTONS, TEXTILES, APPAREILS
ÉLECTRIQUES, JOUETS, PILES, ETC.



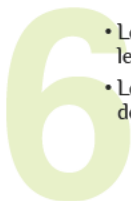
- AMIANTE
- BOUTEILLE DE GAZ
- EXTINCTEURS
- CADAVRES D'ANIMAUX
- MATIÈRES EXPLOSIVES OU RADIOACTIVES
- MÉDICAMENTS
- ORDURES MÉNAGÈRES

Les bons réflexes

- Je ne lave pas les emballages, il suffit de bien les vider.
- Je mets les déchets en vrac. Je peux les écraser, mais pas les emboîter les uns dans les autres.
- Je sépare les matières différentes (exemples : pot de yaourt et opercule, boîte en carton de céréales et sachet plastique).

Le saviez-vous ?

- Les emballages sont envoyés au centre de tri qui est équipé pour séparer mécaniquement tous les emballages par matériau.
- Les matières sont revendues à des entreprises du recyclage pour fabriquer à nouveau des tôles, des plastiques...





Que deviennent-ils?



BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUE

PET (Polyéthylène Téréphtalate) clair : transformé en fibres textiles (polaires, rembourrage de couette...), barquettes en plastique, préformées (qui servent à fabriquer de nouvelles bouteilles)...

PET foncé : transformé en fibres textiles (moquettes de voiture, tapis isolants...), bandes de cerclage, pots pour plantes,...

PEHD (Polyéthylène Haute Densité) : transformé en tubes, flacons de lessive, bidons d'huile moteur...



EMBALLAGES EN ACIER

Transformés en caddies, boules de pétanque, casseroles, boîtes de conserve...



EMBALLAGES EN ALUMINIUM

Transformés en carter de voiture, radiateurs, semelles de fer à repasser...



EMBALLAGES EN CARTON

Transformés en boîtes à chaussures, boîtes à œufs...



BRIQUES ALIMENTAIRES

Transformées en papier-cadeau, papier toilette, mouchoirs...



DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN



Je dépose dans mon composteur ou en tas les déchets organiques

Déchets de la cuisine

- Épluchures, restes de fruits et légumes, marc et filtres à café, infusettes et thé.
- Restes de repas (pâtes, céréales, féculents, légumes...), coquilles d'œuf.
- Fleurs et plantes d'intérieur fanées.
- Essuie-tout.



Déchets de jardin

- Mauvaises herbes (non grainées) et déchets du potager.
- Feuilles mortes.
- Taille de haie fraîche broyée.
- Paille, sciures et copeaux (bois non traité), pelouse en petite quantité.

Je diversifie les apports, je mélange pour aider à la décomposition et j'arrose si besoin.



DÉCHETS non acceptés

CORPS GRAS, POISSONS,
VIANDES, CRUSTACÉS, LITIÈRES
ET EXCREMENTS D'ANIMAUX,
PLANTES ET FEUILLES MALADES.



Le saviez-vous?

- La fabrication du compost permet de réduire le poids de nos déchets d'environ un tiers et de produire un amendement organique idéal pour le jardin ou le potager.
- Pour les particuliers ne disposant pas de jardin, constituez un groupe de voisins motivés pour mettre en place du compostage partagé.





ORDURES MÉNAGÈRES



Je depose en sac fermé, dans le bac noir tous les déchets non recyclables, non dangereux et non compostables



Déchets non acceptés

EMBALLAGES, PAPIERS, VERRES, CARTONS, DÉCHETS DANGEREUX, DÉCHETS VÉGÉTAUX ET TOUS LES DÉCHETS À APPORTER EN DÉCHÈTERIE



Les bons réflexes

- J'allège mon bac et je produis un engrais naturel en compostant certains déchets de repas (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...).
- J'effectue de temps en temps le nettoyage de mon bac.
- Une fois la collecte effectuée, je rentre le bac dans ma propriété.
- Le bac doit être présenté ouverture du couvercle côté rue.

La collecte

- La collecte est assurée une fois toutes les 2 semaines. Le calendrier de collecte est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes (www.cc-avt.fr), et à votre disposition au siège social.
- En cas de jour férié, la collecte est décalée d'une journée.

Attention ! Ne sont pas collectés :

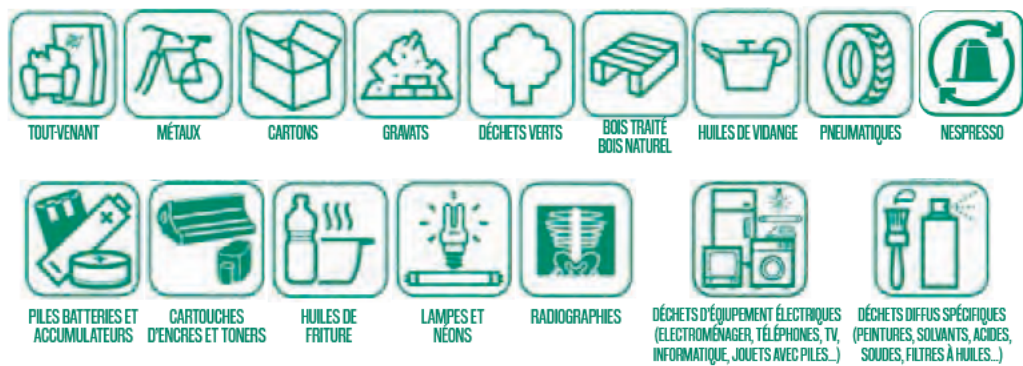
- Les bacs non fournis par la Communauté de Communes.
- Les bacs contenant des déchets non conformes.
- Les bacs présentés à l'envers ou débordants.

AUTRES DÉCHETS



Je dépose en déchèterie

Dé hets acceptés



Déchets chimiques



DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DE LA PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN DE LA MAISON

Le verre



BOUTEILLES



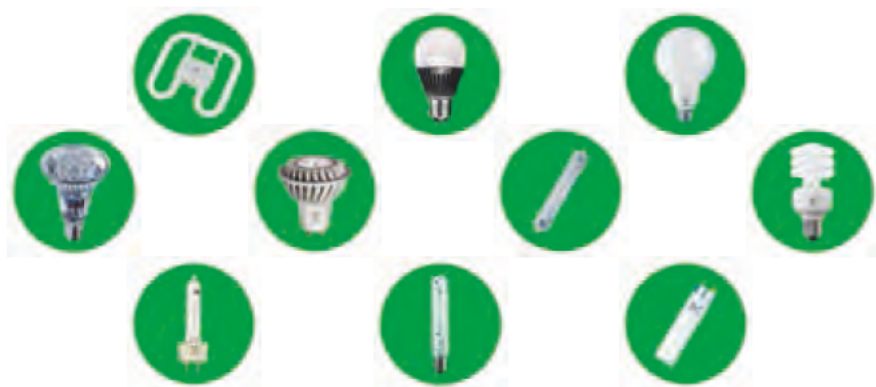
POTS ET BOCAUX



Les piles



Lampes et néons



Les bons réflexes

- J'apporte mes déchets spécifiques en déchèterie.
- Tous les déchets issus des produits spécifiques nécessitent une collecte et un traitement adaptés, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu.
- Toutes les piles et les petites batteries, les lampes, néons se recyclent. Je les dépose en déchèterie ou en magasin.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Les bons réflexes

- Si mes objets sont en bon état, je pense à les donner à une recyclerie ou à une association.
- Je charge mon véhicule en séparant bien les types de déchets.
- Je ne jette pas mes restes de produits chimiques dans les canalisations ou dans la poubelle, je les rapporte en déchèterie dans leur emballage d'origine.
- Les tailles d'arbustes peuvent être valorisées au jardin après broyage, en paillage pour les massifs ou en compostage.
- Pour limiter le volume des tontes, je laisse la pelouse sur le terrain, je l'utilise en paillage, au pied des haies ou au potager.

Le saviez-vous ?

- L'apport de déchets est limité par semaine.
 - 5m³ par semaine pour les déchets verts
 - 3m³ pour les autres déchets
 - 10m³ par semaine en cas de déménagement
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5T.
- L'accès pour les professionnels est payant.
- Le règlement de la déchèterie est consultable sur notre site internet ou au siège social
- Pour plus de renseignements contactez la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet ou le site internet www.cc-avt.fr.

Attention !
En cas d'intempéries, canicule ou mesures sanitaires, les horaires d'ouvertures des déchèteries seront modifiés. Contactez le siège social pour plus d'informations : www.cc-avt.fr ou 05 49 64 98 49

Horaires d'ouverture au public

Déchèterie	Airvault (Les Plantons)			Louin (La Martinière)		
	Du 01/01 au 28/02	Du 01/03 au 31/10	du 01/11 au 31/12	Du 01/01 au 28/02	Du 01/03 au 31/10	du 01/11 au 31/12
Lundi				Fermée		
Mardi				Fermée		
Mercredi	14h - 17h	14h - 18h	14h - 17h	8h45 - 12h15	8h45 - 12h15	8h45 - 12h15
Vendredi				Fermée		Fermée
Samedi	8h45 - 12h15 14h - 17h	8h45 - 12h15 14h - 18h	8h45 - 12h15 14h - 17h	8h45 - 12h15		8h45 - 12h15

Les déchèteries sont fermées les jours fériés



Les TEXTILES

Je dépose dans une borne ou à une association les textiles, linge de maison, chaussures et maroquinerie

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.

Ne pas déposer d'articles HUMIDES.

Où déposer ses TLC ?

Dans un des **Points d'Apport Volontaire portant ce logo** →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

TI • TEXTILE • LINGE • CHAUSURE • ECO TLC •

*TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC* collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois



RÉDUIRE mes DÉCHETS

*Les bonnes
pratiques*



Je limite ma production de déchets.

Halte au gaspillage alimentaire

- Je regarde les dates limite de consommation.
- Je fais une liste avant de faire mes courses.

Écolabels

Je préserve ma santé en évitant l'emploi de produits dangereux (désherbants, solvants...) et préfère les produits avec un écolabel. Il garantit ses qualités d'usage et la limitation des substances dangereuses dans sa composition ou son emballage.



Achats éco-responsables

- Je consomme différemment en faisant attention au conditionnement.
- Je privilégie les produits à la coupe, en vrac, ainsi que les fruits et légumes de saison.
- J'achète des éco-recharges. Un produit concentré génère aussi moins d'emballage.

Prolongation de la durée de vie des biens

- J'entretiens, je répare, je réutilise mes meubles, mes objets.
- Je peux aussi les donner quand je ne m'en sers plus.

Jardinage au naturel

- Je nourris mes plantes et le sol en utilisant le compost que j'ai produit avec les restes de repas et les végétaux de mon jardin.
- Pour limiter l'apport des tontes en déchèterie, j'utilise une lame mulching, la pelouse est broyée et dispersée sur le terrain ; elle sert donc d'engrais naturel.
- Je protège mon jardin en paillant. Ainsi, je limite les arrosages et protège le sol.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tout sur
les bacs

Collecte des bacs

- Les bacs espacés de **70 cm minimum** doivent être sortis la veille au soir et doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.
- Le stockage et le lavage des bacs sont de votre responsabilité.
- Attention aux bacs mal présentés ou à l'envers.
- Attention aux stationnements gênants.

Bac cassé ou volé

- Si votre bac est endommagé (couvercle, roue, cuve cassés), informez la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet qui se chargera du remplacement du bac.
- Veillez à la propreté du bac avant toute intervention.
- En cas de vol, contacter la Communauté de Communes le plus rapidement possible pour remplacer votre bac.

Déménagement

Les bacs sont attribués à une adresse. En cas de déménagement, il faut laisser le bac en place et signaler votre départ à la Communauté de Communes.

Le saviez-vous ?

- Les médicaments ainsi que les seringues des patients en autotraitement doivent être rapportés en pharmacie.
- Tout dépôt de déchets sur la voie publique est strictement **INTERDIT** et passible d'une amende.
- Le brulage de végétaux à l'air libre est interdit.

Les bons réflexes

Pour localiser précisément la borne la plus proche, vous pouvez consulter le site www.consignesdetri.fr, l'application guide du tri ou contacter les services de la Communauté de Communes au 05 49 64 98 49.

Guide

du tri

Les partenaires de la Communauté de Communes



**AIRVAUDAIS
VAL DU THOUET**
communauté de communes

Contactez le
Service Infos Déchets de la
Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet

05 49 64 98 49
ou www.cc-avt.fr



Pour toute autre
question

